



Table de pique-nique adaptée
Permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter des beaux jours pour se restaurer à l'extérieur

AU SOMMAIRE

1. Le projet
2. Quelle table de pique-nique choisir ?
3. Appel à souscription
4. À quoi sert votre don ?
5. En guise de remerciement
6. Vos avantages fiscaux
7. Comment nous aider
8. Mieux nous connaître



LE PROJET

Engagée dans une démarche de tourisme social et solidaire, **La Brise de Mer** est une maison de vacances située à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique), accueillant en priorité les personnes fragilisées par le handicap ou le grand âge.

Soucieux de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter d'un séjour en bord de mer comme les autres et avec les autres, l'établissement souhaite se doter d'un nouvel équipement pour les beaux jours : une table de pique-nique adaptée afin que tous les vacanciers puissent partager un moment convivialité autour d'un repas, dans son parc arboré.



QUELLE TABLE DE PIQUE-NIQUE ?

Parmi les différents produits proposés sur le marché, **La Brise de Mer** a identifié une table de pique-nique commercialisée par la société Pic Bois permettant à 4 personnes en fauteuil roulant de se joindre à plusieurs convives et partager confortablement un repas.



APPEL À SOUSCRIPTION

Contribuez à offrir des vacances inclusives et solidaires !

Notre objectif ? Associer les habitants, vacanciers et entreprises aux valeurs d'un tourisme sociale et solidaire portées par La Brise de Mer.

Par votre action, vous :

- offrez à chacun la possibilité de vivre et profiter pleinement d'un **séjour en bord de mer**
- participez à la création d'une **offre touristique favorisant la mixité sociale**
- nous aider à répondre à l'attente d'une **clientèle de touristes en quête de sens et de partage**
- contribuez au **rayonnement local** et à la valorisation du territoire
- suscitez des **initiatives similaires chez d'autres acteurs du tourisme.**



À QUOI SERT VOTRE DON ?

100% de votre don sera reversé pour acquérir la table de pique-nique adaptée.

Budget global du projet : 9 552 € HT



POUR VOUS REMERCIER...

1. Votre nom (ou celui de votre entreprise) sera affiché sur notre mur des « donateurs »
2. Nos bienfaiteurs* seront mentionnés dans les supports de communication relatif au projet.
3. Vous bénéficiez d'un avantage fiscal dans le cadre de la loi sur le mécénat (modalités ci-après)



Avantages fiscaux

1. Si vous êtes un professionnel (soumis à l'IS)

L'ensemble des versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % de leur montant, dans la limite de 0.5% de votre chiffre d'affaires HT. *Au-delà de ce plafond ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants (art.238 bis 1° du code général des impôts).*

Ainsi un don de 500€ ne vous revient qu'à 200€ (réduction de 300€)

NB: l'Association du Diaconat Protestant de Nantes est également habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage

2. Si vous êtes un particulier (ou société soumise à l'IR)

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net (*au-delà de 20% report possible sur les 5 années suivantes*).

Ainsi un don de 50€ ne vous revient qu'à 17€ (déduction= 33€)



COMMENT NOUS AIDER ?

1. Par virement (RIB sur simple demande)
2. Par chèque à l'ordre de l'Association du Diaconat Protestant de Nantes à retourner à :
Association du Diaconat Protestant de Nantes
15 bis place Edouard Normand 44000 NANTES

Dans tous les cas, vous recevrez une attestation fiscale à votre adresse (postale ou courriel)



MIEUX NOUS CONNAÎTRE EN VIDÉO



https://www.youtube.com/watch?v=ABCSrITS_t4

